

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

#### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour Communauté de Communes Ouest Limousin.

*Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.*

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 22 février 2018 par le conseil communautaire.

*Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures bureaux.*

#### Résultats de clôture :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		815 264.05 €	86 969.18 €		86 969.18 €	815 264.05 €
Opérations réelles	4 349 029.93 €	4 764 774.93 €	672 966.65 €	424 594.57 €	5 021 996.58 €	5 189 369.50 €
Opérations d'ordre	329 475.10 €	124 621.94 €	124 621.94 €	329 475.10 €	454 097.04 €	454 097.04 €
Totaux	4 678 505.03 €	5 704 660.92 €	884 557.77 €	754 069.67 €	5 563 062.80 €	6 458 730.59 €
<b>Résultat</b>	<b>1 026 155.89 €</b>		<b>-130 488.10 €</b>		<b>895 667.79 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 210 891,84 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2016 : 815 264,05 €) permettra d'affecter en 2018 un montant total de 1 026 155,89 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement de 43 518,92 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé au déficit N-1 (2016 : 86 969,18 €) s'élève à 130 488,10 €. Ce déficit sera reporté en section d'investissement dépenses sur le budget 2018.

### Section fonctionnement :

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services intercommunaux.

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, accueils de loisirs, inscriptions médiathèque,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
70	Produits des services du domaine	349 874.64 €	487 016.25 €	137 141.61 €	39.20%
73	Impôts et taxes	2 389 351.80 €	2 431 706.20 €	42 354.40 €	1.77%
74	Dotations, subventions et participations	1 392 317.98 €	1 451 846.38 €	59 528.40 €	4.28%
75	Autres produits de gestion courante	147 578.59 €	170 748.29 €	23 169.70 €	15.70%
013	Atténuations de charges	137 752.93 €	102 759.75 €	-34 993.18 €	-25.40%
77	Produits exceptionnels	44 475.76 €	120 698.06 €	76 222.30 €	
042	Opérations d'ordres	60 653.73 €	124 621.94 €	63 968.21 €	
<u>Total des recettes de fonctionnement</u>		<u>4 522 005.43 €</u>	<u>4 889 396.87 €</u>	<u>367 391.44 €</u>	<u>-</u>

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Augmentation de 137 141 € due notamment à :

- des recettes non rattachées en 2016 pour 13 500 € ;
- les recettes des salaires CIAS et services SPANC refacturées aux budgets annexes (90 000 €) ;

#### Chapitre 73 – Impôts et taxes

Augmentation de 42 300 €

- + 63 000 € sur les taxes ménages et CFE dont 30 600 € liés à l'augmentation des taux ;
- + 17 600 € sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- + 8 000 € de recettes sur les Imposition Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ;
- 87 400 € sur les rôles d'imposition supplémentaires (qui s'élevaient à titre très exceptionnel en 2016 à 103 000 €) – Ces rôles supplémentaires sont exceptionnels et concernent des régularisations d'impôts ;
- 24 014 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) - déduit en dépenses du FNGIR reversé ;
- + 74 000 € d'attributions de compensation reversées par les communes, liées au transfert de compétence – Cotisations Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

## Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

+ 59 500 € au total

Ce chapitre inclut une recette non rattachée de 2016 d'un montant de 23 000 €.

Les dotations de l'état sont en baisse de 30 000 € ce qui représente une diminution de 4%.

On constate :

- une augmentation des subventions CAF de 30 000 € sur le multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre liée à l'augmentation du taux d'occupation sur l'année 2016 ;
- une augmentation de 27 903 € des allocations compensatrices des 4 taxes.

## Chapitre 013 – Atténuations de charges

Chapitre en diminution de 34 000 €.

Ce chapitre regroupe essentiellement des remboursements de salaires du personnel en arrêt maladie et peut être très fluctuant. Il existe un décalage important entre la date de l'arrêt maladie et la date de remboursement.

### Taux de fiscalité

Taxe d'habitation : 9,40 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0,38 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5,14 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 26,67 %

### Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	719 231.37 €	767 374.90 €	48 143.53 €	6.69%
012	Charges de personnel	1 915 197.10 €	2 058 933.70 €	143 736.60 €	7.51%
65	Autres charges de gestion courante	296 327.37 €	534 286.30 €	237 958.93 €	80.30%
014	Atténuations de produits	1 057 539.52 €	914 692.00 €	-142 847.52 €	-13.51%
66	Charges financières	81 643.99 €	73 523.53 €	-8 120.46 €	-9.95%
67	Charges exceptionnelles	6 092.66 €	219.50 €	-5 873.16 €	
042	Opérations d'ordres	274 663.76 €	329 475.10 €	54 811.34 €	
	<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<u>4 350 695.77 €</u>	<u>4 678 505.03 €</u>	<u>327 809.26 €</u>	<u>-</u>

## Chapitre 011 – Charges à caractère général

On constate une augmentation de 48 143 €.

Celle-ci est due à des charges non rattachées à l'exercice 2016 d'un montant de 25 000 € qui auraient dues être impactées sur l'exercice 2016 et non sur celui de 2017.

### Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 143 700 € entre 2016 et 2017. Cette augmentation est due notamment :

- à l'intégration de l'agent qui était employé par le point écoute du CIAS dans le budget principal (+ 17 600 €) ;
- au paiement des salaires des agents du service SPANC sur le budget principal (+ 72 700 €) ;

La différence de 53 400 € représente 2,78 % de la masse salariale et correspond à l'augmentation normale de la masse salariale (avancements de grade, d'échelon, augmentation de la valeur du point, transfert prime-point de la catégorie C, augmentation du taux des charges patronales, du taux de cotisation de l'assurance du personnel).

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On observe une augmentation conséquente sur ce chapitre (+ 237 900 €).

Celle-ci est liée :

- à la cotisation nouvelle au SDIS d'un montant de 181 576 € ;
- au versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au budget Ordures Ménagères ;
- à l'augmentation de 15 500 € de la subvention d'équilibre pour la micro-crèche de Cussac ;
- à la diminution de 30 000 € de la subvention d'équilibre du budget CIAS ;
- à la diminution de 8 000 € des charges liées aux indemnités des élus ;
- à la diminution de 11 800 € des admissions en non valeur ;
- à la diminution de 11 000 € des subventions versées aux associations.

### Chapitre 014 – Atténuations de produits

Sur ce chapitre, on observe :

- la diminution du FNGIR reversé (- 24 014 €) qui était le montant perçu par l'ex communauté de communes Vallée de la Gorre ;
- la diminution des attributions de compensation versées aux communes (- 118 833 €), liée au transfert de compétence SDIS et PLUi.

### Chapitre 66 – Charges financières

Diminution de 8 120,46 €, liée à l'extinction de la dette avec notamment la fin d'un emprunt de 65 000 € sur un atelier des Garennes.

### Section Investissement :

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté de communes. Cette section est liée aux projets d'équipements de la communauté de communes à moyen ou long terme.

### Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 672 966,65 €.

Les principales dépenses concernent les opérations suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 175 752,66 € ;
- Maison de santé Oradour-sur-Vayres : 91 372,19 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2018 pour un montant de 710 779 € ;*
- Maison de santé de Saint-Mathieu : 136 196,72 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2018 pour un montant de 671 812 € ;*
- Solde des travaux d'aménagement d'un terrain multi-sports sur la commune de Cognac-la-Forêt pour un montant de 51 533,16 € ;
- Travaux sur les bâtiments communautaires pour un montant de 54 461,69 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2018 pour un montant de 72 619 € ;*
- L'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse pour le service voirie pour un montant de 108 702 € ;
- Des travaux de voirie pour un montant de 25 248,42 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2018 pour un montant de 105 616 € ;*
- L'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels affectés sur les différents services communautaires pour un montant de 29 930,44 € ;
- L'acquisition de mobilier pour un montant de 17 013,87 € ;
- L'acquisition de matériel « autre » pour un montant de 6 914,74 €.

### Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 329 475,10 €.

Les principales recettes sont :

- Affectation de Résultat fonctionnement N-l pour 177 140,18 € ;
- Subventions du département : 116 140,56 € ;
- Subventions Etat : 7 479,93 € ;
- Subvention CAF : 581,07 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 47 919,51 € ;
- Nouvel emprunt pour les maisons de santé : 1<sup>er</sup> versement de 70 000 €.

## Ratios

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette s'élève à 2 336 367,40 € au 31 décembre 2017.

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 415 745 €. Elle est en augmentation de 7,89 % par rapport à 2016.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) est égal à 11,46 %

La capacité de désendettement avoisine les 5 ans et demi, ce qui est correct.

Désignation ratio	Ratio CCOL	Ratio moyen groupement de communes 10 000 à 20 000 hab. (données 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	366	266
Produits des impositions directes/population	179	213
Recettes réelles de fonctionnement/population	401	310
Dépenses d'équipement brut/population	42	74
Dettes/population	197	172
DGF/population	61,61	47
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	47,67%	36,6 %
Dépenses réelles de fonc + remb dette/recettes réelles de fonc	94,08 %	89,6 %
Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonc	10,43 %	23,8%
Dettes/recettes réelles de fonctionnement	49,03 %	55,5%

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*